

Chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société suisse de Numismatique**

Band (Jahr): **2 (1883)**

Heft 7

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'escarboucle « fleuré de lys » (*lisez* fleurdelisé), on y voit, en général, huit sceptres aboutés, placés quatre en croix et quatre en sautoir, et que le champ a toujours été figuré d'argent dans les documents anciens et dans les armes des Linange-Dabo. C'est évidemment dans Schœpflin que M. Quiquerez a pris les émaux qu'il donne ; et je n'ai pu découvrir sur quoi l'éminent historio-
graphe se fonde pour faire le champ d'or. La description de M. Trachsel est correcte à cela près qu'il a pris la bordure pour un simple orle et que « double croix à huit branches » n'est pas, dans le langage héraldique, l'expression usuelle pour parler d'un rai d'escarboucle ou d'une croix et d'un sautoir superposés. Quant à la description donnée par l'*Armorial de la Généralité d'Alsace*, elle ne mérite ni mention ni réfutation. Elle est l'un des mille exemples de la légèreté scandaleuse avec laquelle les agents fiscaux de Louis XIV chargés de ce travail ont traité les blasons historiques, et les noms historiques, de l'Alsace. Il ne faut citer cet *Armorial*, tout officiel qu'il est, qu'avec une prudence extrême et à défaut de tout autre document.

Ce n'est pas le cas pour les armes de Dabo, qui sont fort connues et que la famille de Linange-Dabo a conservées jusqu'à nos jours pures de toute altération. C'est d'après des pièces irrécusables, gracieusement communiquées dans le temps par son chef à l'auteur de l'*Alsace noble*, que je puis me permettre d'être affirmatif à cet égard, comme pour les armoiries des deux Landgraviats d'Alsace.

ERNEST LEHR.

Chronique.

Notre secrétaire avait résolu, ainsi que le mentionnait son article sur les écus au type de St-Nicolas, de publier un travail sérieux sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg.

Vu les nombreux déplacements qu'occasionnait cette étude et les frais pour les planches que l'auteur comptait ajouter à son travail, il adressa, au commencement du mois de Juin, une demande au Haut Conseil d'Etat du canton de Fribourg, demande tendant à obtenir un subside que d'autres cantons eussent certes compris ; mais le canton de Fribourg ne peut pas entrer dans de pareilles considérations.

Il a répondu par une promesse de *souscription à 10 ou 20 exemplaires de l'ouvrage, suivant le prix.*

Il faut regretter une semblable réponse, d'autant plus que ce

travail avait été proposé à notre secrétaire par voie même de la presse (voir *Bien public*, N° 55, du 8 Mai 1881).

Il est certain que notre secrétaire ne fera pas, à ses risques et périls, tous ces frais ; ou, s'il les fait, il prendra un engagement avec une Autorité ou un éditeur plus à même de comprendre l'utilité de ce travail et la valeur d'une pareille monographie.

R . . .

Académie des inscriptions, séance du 29 Juin 1883.

SECTION DE NUMISMATIQUE. CONCOURS.

La Commission du prix de numismatique avait à se décider entre trois concurrents de grand mérite, MM. Madden, Barcklay-Head et Percy-Gardner. Elle a partagé le prix entre M. Barcklay-Head, pour son « *Coinage of Bœotia*, » en même temps que son catalogue des électrotypes du British-Museum, et M. Percy-Gardner pour son « *Etude sur les monnaies de Samos*. »

(*Le Temps*.)

Bibliographie.

Dans le dernier fascicule de la première année de notre *Bulletin*, nous annonçons la réception pour notre Bibliothèque du dix-septième volume du *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, à Bône (Algérie), et nous terminions par un regret, celui de n'être encore qu'une jeune Société et, par le fait, de n'avoir pu obtenir plus tôt l'échange de nos publications respectives. Nous adressions également le vœu de continuer ces bonnes relations avec cette honorable Société.

Une grande surprise nous était réservée : le 7 Juin, notre secrétaire recevait du Département fédéral de l'Intérieur une lettre lui annonçant l'envoi officiel de documents *parvenus de Paris à destination de notre Société*.

L'envoi annoncé arrivait le 8 Juin au matin. Il se composait des volumes 7 à 17 inclusivement du *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, des *statuts* de cette Société, ainsi que des trois derniers comptes-rendus de ses réunions, soit en tout *dix volumes et quatre brochures*.

Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur l'utilité que peut avoir pour notre Société ce don si généreux ; le *Bulletin de l'Académie d'Hippone* est une de ces publications de véritable intérêt, où chaque article vous transporte dans un monde inconnu,